



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-07 – 07-03

SÉANCE DU 14 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 10 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de voix : 15

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;
Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints** ;
Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Bernard GOMBERT, Thierry LUCAT, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLINET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean FABRE, Christiane CAMBEFORT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Elodie PAULS

- Procurations : Monique BEC à Monique GIBERT
Christiane CAMBEFORT à Thierry LUCAT

- Secrétaire de séance : Pierre ROSSIGNOL

La séance est ouverte à 18H00.

Délibération n°2025-07 – 07-03 / Attribution d'une subvention exceptionnelle au Football Club pour l'acquisition de cages de foot :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande du Président de l'association du football club de Saint-Pargoire (FCSP) sollicitant la participation de la commune à l'acquisition de nouvelles cages de foot ;

VU le montant restant à charge de l'association pour cette acquisition ;

CONSIDERANT la nécessité de remplacer les cages de foot du terrain municipal pour permettre une pratique sportive sécurisée ;

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de 2980,00 € pour participer à cette acquisition ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2980,00 € à l'association FCSP pour l'acquisition de nouvelles cages de foot,

- DIT que les crédits seront prévus au chapitre 65 du Budget Principal 2025,

- DIT que les cages de foot devront être rétrocédées à la commune par le biais d'une convention, la commune étant en propriétaire du terrain de foot et en charge de son entretien.

Le Maire
Jean-Luc DARMANIN



Mairie de Saint-Pargoire

Place de la Mairie – 34230 Saint-Pargoire

Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com